

POLITIQUE D'EQUITE, INCLUSION ET DE DIVERSITE

COLOURING ENERGY



OBJECTIF

VARO Energy ("VARO") s'engage à offrir l'égalité des chances en matière d'emploi. En tant qu'entreprise indépendante et innovante dans le secteur de l'énergie qui évolue rapidement, VARO a démontré sa capacité à créer de la valeur par l'agilité et l'innovation. Pour nous, l'équité, l'inclusion et la diversité sont l'expression de notre respect pour tous les individus et sont essentielles au succès continu de VARO.

Le Code de conduite VARO est au cœur de notre façon de travailler. La politique d'Équité, d'Inclusion et de Diversité vise à mettre en pratique cet engagement et s'applique à l'ensemble du groupe.

ÉGALITE DES CHANCES EN MATIERE D'EMPLOI

Les activités professionnelles et les programmes d'avantages sociaux de VARO sont conformes à toutes les lois applicables, y compris celles concernant l'égalité des chances.

Les activités telles que le recrutement, la promotion et la rémunération des employé(e)s sont menées sans tenir compte de la race, de la couleur, de la religion, du sexe, du genre, de l'identité ou de l'expression de genre, de l'orientation sexuelle, de l'origine nationale, de la génétique, du handicap ou de l'âge.

UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL EXEMPT DE HARCELEMENT

Tous les employé(e)s de VARO ont la responsabilité de traiter les autres avec dignité et respect à tout moment. Tous les employé(e)s doivent faire preuve d'une conduite qui reflète l'inclusion pendant le travail, que ce soit sur le lieu de travail ou en dehors, que ce soit avec des collègues, des clients, des fournisseurs, des autorités, des parties prenantes ou tout membre du public.

Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement ou de conduite qui interfère avec les performances professionnelles d'une personne ou qui crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant. Les formes de harcèlement comprennent, sans s'y limiter, les avances verbales ou physiques importunes et les documents, déclarations ou remarques sexuellement, racialement ou autrement désobligeants ou discriminatoires.

OBLIGATION DE SE CONFORMER A CETTE POLITIQUE ET DE SIGNALER LES INFRACTIONS

Chaque employé(e) est tenu(e) d'aider VARO à respecter son engagement à offrir des chances égales en matière d'emploi et à éviter toute discrimination illégale, ainsi que tout harcèlement illégal.

Les personnes qui pensent qu'elles ou d'autres personnes ont été victimes de discrimination ou de harcèlement doivent immédiatement signaler l'incident conformément au Code de conduite de VARO.